

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Stacey Guay

<https://www.cadre21.org/membres/3e1184f4877e8a8920a32c7a>

Date d'obtention : 2020-11-20 19:13:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Prendre et compléter le document sexto de tout les acteurs même si c'est une récidive et, confisquer les cellulaires. Au besoin s'il n'y a pas de collaboration référer à la police, si c'est de l'extérieur référer à la police . Ne pas regarder la photo ou preuves potentielle.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de suivre le protocole sexto si celui se déroule à l'école et a la police pour ce qui est de L'extérieur de l'école. Ne pas répondre au question des journalistes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Déclarer à la police un acte malveillant